

présente loi seront couverts par les ressources ordinaires du trésor.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur, M. G. ROLIN-JAEQUEMYS, et par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

308. — 20 AOUT 1881. — Loi portant érection de la commune de Steendorp (Flandre orientale) (1). (Monit. du 25 août 1881.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La section de Steendorp est séparée de la commune de Basel (Flandre orientale), et érigée en commune distincte sous le nom de Steendorp.

La nouvelle commune comprendra les hameaux de Kraekwyck partie sud, Sottegem, Hemelryck, Blauwhofwyk, Bolderyk, Roomkouters, Schaudries, Vuurcauter et Schanselbroek; les limites sont fixées conformément au tracé indiqué au plan annexé à la présente loi par un liséré rouge sous les lettres A'B'C'D'E'F'G' CDEFGHIK.

Art. 2. Le nombre de conseillers de chacune des deux communes sera fixé par l'arrêté royal déterminant le chiffre des populations.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur, M. G. ROLIN-JAEQUEMYS.)

309. — 23 AOUT 1881. — Arrêté royal par lequel M. Delhuin (A.), ancien membre de la chambre des représentants,

(1) Session de 1880-1881.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 14 juin 1881, p. 259-260. — Rapport. Séance du 1^{er} juillet, p. 267.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 2 août 1881, p. 1612-1614.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 5 août 1881, p. 22.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 6 août 1881, p. 432.

est promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold. (Monit. des 24-25 août 1881.)

310. — 23 AOUT 1881. — Loi ouvrant au département de l'intérieur un crédit spécial de 1,100,000 francs pour l'amélioration de l'armement et de l'équipement de la garde civique (2). (Monit. du 26 août 1881.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département de l'intérieur un crédit extraordinaire et spécial d'un million cent mille francs pour améliorer l'armement et l'équipement de la garde civique.

Art. 2. Le crédit sera couvert au moyen d'une émission de titres de la dette publique; il pourra l'être provisoirement par des bons du trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur, M. G. ROLIN-JAEQUEMYS, et par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

311. — 23 AOUT 1881. — Arrêté royal. — Budget de la province de Luxembourg pour l'exercice 1882. (Monit. du 28 août 1881.)

Léopold II, etc. Vu le budget de la province de Luxembourg pour l'exercice 1882, fixé par le conseil provincial dans sa séance du 15 juillet 1881 :

1^o En recettes et en dépenses provinciales, à la somme de cinq cent trente-neuf mille quatre-vingt-neuf francs (fr. 539,089);

2^o En recettes et en dépenses pour ordre, à la somme de cinquante-cinq mille francs (fr. 55,000);

(2) Session de 1880-1881.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 12 juillet 1881, p. 248. — Rapport. Séance du 3 août, p. 294.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 4 août 1881, p. 1634-1636.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 5 août 1881, p. 25-26.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 6 août 1881, p. 433-435.